

CODE DE VIE

RESPECT



❖ DES PERSONNES



Je me respecte et je respecte les autres dans mon langage verbal et non verbal. Conséquemment, tout type de violence incluant l'intimidation, la discrimination et le harcèlement sera sanctionné.

❖ DES BIENS



Je dois respecter les biens et les espaces mis à ma disposition par le centre. J'en suis responsable et je devrai assumer les coûts de réparation ou de remplacement en cas de négligence.

Le matériel électronique est interdit en tout temps sauf avis contraire de l'enseignant.

❖ DE L'ENVIRONNEMENT

La nourriture est interdite en tout temps dans les classes. Les « breuvages » sont interdits en tout temps sauf avis contraire de l'enseignant.

L'usage du tabac et de la cigarette électronique est strictement interdit sur le territoire du CFP des Moulins.

Il est interdit de posséder, de vendre, ou d'être sous l'influence de drogues et de boissons alcoolisées. Tout manquement à cette règle peut mener à l'expulsion.



2. ASSIDUITÉ

- ❖ L'élève doit être présent, attentif et participer à tous les cours prévus à son horaire.
- ❖ Toute absence, retard et départ hâtif seront comptabilisés.
- ❖ Les motifs acceptés pour s'absenter sont les suivants : comparution au tribunal, force majeure, hospitalisation ou mortalité. L'élève doit apporter une pièce justificative et remplir le formulaire d'attestation d'absence. Ceux-ci doivent être déposés dans la boîte prévue à cet effet au bureau du surveillant.
- ❖ L'élève est responsable de s'informer des notions manquées lors de son absence.
- ❖ Tout problème d'absentéisme entraina une analyse de votre dossier.